

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

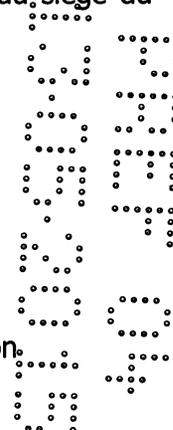
17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 12 mai 2015 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 avril 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération



Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Délibération n° D-2015- 14 (12/05/2015)

OBJET : Demande de subvention au titre du FRAIM 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération D-2015-05 du 12 février 2015 relative à la demande de subvention 2015 au titre du FRAIM auprès du Conseil régional ;

Exposé des motifs –

La précédente délibération ne précisait pas que la demande de subvention était établie sur un montant hors taxes.

Le montant global du prévisionnel d'acquisition d'instruments pour l'année 2015 est de 30 806.50 euros hors taxes.

La subvention sollicitée auprès du Conseil régional s'élève à 18 483.90 € hors taxes.

Après en avoir délibéré,

– DECIDE –

D'approuver la demande de subvention au titre du FRAIM 2015 auprès du Conseil régional à hauteur de 18 483.90 € hors taxes correspondant au montant global hors taxes de 30 806.50 € du programme d'acquisition d'instruments ;

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 mai 2015.
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,



Brigitte REYNAUD.